



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/418
12 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 12 AVRIL 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA YOUGOSLAVIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie à la suite des frappes aériennes des forces de l'OTAN contre le territoire de la République de Srpska dans la région de Gorazde.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

Annexe

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE
DE YOUGOSLAVIE

À sa session extraordinaire tenue ce jour sous la présidence du Premier Ministre M. Radoje Kontic, le Gouvernement fédéral a examiné l'évolution de la situation après les bombardements aériens par les forces de l'OTAN, la nuit précédente, du territoire de la République de Srpska, dans la région de Gorazde.

Le Gouvernement fédéral condamne énergiquement la décision de l'Organisation des Nations Unies d'autoriser l'engagement de forces aériennes de l'OTAN, qui constitue une participation directe, au côté des musulmans, à la guerre civile qui se déroule dans l'ex-Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement fédéral souligne en particulier que l'Organisation des Nations Unies a pris cette décision, non seulement sans s'être acquittée de l'obligation de désarmer l'armée musulmane à Gorazde qu'elle avait assumée, mais également après avoir toléré la planification et l'exécution, depuis la zone protégée, d'opérations militaires offensives de musulmans contre l'opposition serbe de la région de Gorazde. Ce n'est qu'après l'échec de l'opération lancée au printemps par les militaires musulmans que l'Organisation des Nations Unies s'est souvenue que Gorazde est une zone protégée et a invité les bombardiers de l'OTAN à entrer en action contre la partie serbe attaquée.

Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies, celle-la même qui est tenue de par sa Charte de sauvegarder la paix et la sécurité internationales, ait pris une mesure qui menace le processus de paix et provoque l'escalade de la guerre. En adoptant une attitude partielle et belliqueuse, l'Organisation s'est complètement discréditée en tant que force de paix dans l'ex-Bosnie-Herzégovine et sera responsable de toutes les conséquences que pourraient entraîner d'autres événements incontrôlés.

En agissant comme un belligérant, l'Organisation mondiale crée un dangereux précédent qui peut avoir des répercussions à long terme.

Le Gouvernement fédéral souligne une fois encore que la manière de sortir de la crise que traverse l'ex-Bosnie-Herzégovine ne consiste pas à appliquer une politique de deux poids deux mesures ni à se ranger du côté de l'une quelconque des parties à la guerre civile bosniaque, ni à faire intervenir d'autres éléments en faveur de l'une des parties, mais à traiter toutes les parties en guerre sur un pied d'égalité et à offrir une assistance impartiale et non intéressée au processus de paix. Chaque fois qu'elle se départit de ce principe elle ne fait que renforcer la partie musulmane dans sa conviction qu'en continuant à saboter les efforts de paix et en poursuivant les hostilités militaires elle peut gagner la guerre civile et imposer le concept d'une Bosnie-Herzégovine unitaire. Le Gouvernement fédéral demande à l'Organisation des Nations Unies d'abandonner immédiatement la politique irresponsable et dangereuse qui consiste à se ranger du côté des musulmans et de s'engager dans la lutte contre la guerre et en faveur d'une cessation inconditionnelle, immédiate et durable des combats par des moyens pacifiques et non guerriers.

Fidèle à ses principes et à la politique de paix qu'elle a adoptée pour la solution de la crise dans l'ex-Bosnie-Herzégovine, la République fédérative de Yougoslavie continuera à appuyer tous les efforts constructifs visant à réduire les tensions actuelles, à parvenir à la cessation inconditionnelle et durable des hostilités et à une solution politique équitable et globale de la crise dans l'ex-Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement fédéral rappelle également à cette occasion les sentiments de solidarité qui lient tous les citoyens de la République fédérative de Yougoslavie au peuple serbe de la République de Srpska, victime de la récente agression.
